

Demande de clarification auprès du prestataire
VR Boost Energy

Réponses à la demande de clarification :

Dans le cadre de la préparation de notre offre relative au marché MAR24002-10036, nous souhaiterions obtenir les clarifications suivantes, nécessaires à l'établissement précis de notre proposition technique et financière :

1. L'offre financière doit intégrer les coûts de « production de contenus, digitalisation, etc. » (page 29 du CSC), alors que les livrables et le bordereau de prix ne précisent aucun volume de production associé. Ces éléments constituent-ils effectivement des livrables du présent marché ? Dans l'affirmative, pourriez-vous préciser le volume attendu, le nombre de métiers ou modules, les formats, le niveau d'interactivité et les langues à prévoir ?
Ces éléments font objet des résultats attendu de la phase 1 du diagnostic, à préciser lors des échanges avec la direction concernée de l'ANAPEC. Il n'y a pas de livrables explicites relatifs à la production et du développement du contenu et de digitalisation dans cette prestation. Nous sommes en phase du concept que l'ANAPEC puisse déployer dans une prestation future. Il n'y a pas de volume attendu additionnel par rapport à ce qui est annoncé dans les TdR.
2. Concernant la « maquette et concept » attendue en phase 2, quel niveau de réalisation est demandé : représentation spatiale 2D/3D de l'agence, maquettes UX/UI de type Figma, prototype cliquable non codé ou prototype immersif fonctionnel ? **Une architecture technique avec un plan 2D suite à la visite du local qui sera identifié et proposé par l'ANAPEC lors de la phase du diagnostic.**
3. La prestation de six jours prévus en phase 3 porte notamment sur la présentation de l'architecture technique et l'utilisation des équipements. Des équipements seront-ils disponibles et mis à disposition par Enabel ou l'ANAPEC pendant la mission, ou cette prestation doit-elle être comprise comme une présentation de l'architecture cible et des modalités futures d'utilisation ?
IL s'agit bien d'une présentation de l'architecture cible et des modalités futures d'utilisation, le prestataire retenu doit mettre à la disposition de l'Anapec tout équipement nécessaire pour la visualisation de l'architecture technique (pour les besoins de formation et de démonstration).
4. Quelles ressources seront mises à la disposition du prestataire au démarrage de la mission, notamment les analyses de faisabilité mentionnées dans le contexte des TDR, les données ANAPEC relatives aux métiers du soin ainsi que les éventuels contenus

numériques existants ? **Les données seront partagées par l'ANAPEC durant la phase de diagnostic.**

5. Compte tenu de la clause 7.1 relative aux droits intellectuels, pourriez-vous préciser le régime applicable aux méthodes, outils, composants et autres éléments de propriété intellectuelle préexistants du prestataire ? Le transfert de droits portera-t-il uniquement sur les livrables spécifiques créés dans le cadre de la mission ? Les fichiers sources et fichiers de travail modifiables devront-ils également être remis ? **Il s'agit d'un transfert des fichiers sources et fichier de travail modifiables permettant aux services ANAPEC de passer de l'étape de conception à une étape de réalisation indépendamment de cette mission.**
6. Sans préjuger des conditions applicables aux éventuelles procédures futures, le titulaire du présent marché restera-t-il éligible aux consultations ultérieures portant sur l'acquisition des équipements, la production des contenus et le déploiement opérationnel du dispositif ? **Les conditions d'éligibilité des prochains marchés ne sont pas encore connues.**